



Litige et demande de rupture conventionnelle

Par **tinashana**, le **19/02/2013** à **20:57**

Bonjour
Suite à un arrêt de maladie par un accident de travail en manipulant un tire palettes, le comportement de mon patron a radicalement changé. Je suis chauffeur SPL, et travaille de nuit en traction. A ma reprise de travail, le patron a changé ma ligne et m'a attribué une ligne avec chargement et déchargement alors que je ne suis pas titulaire du CACES. Après plusieurs tentatives de rendez vous, j'ai laissé un message tél pour lui signifier mon refus de manipuler des palettes, puisque c'est contraire à mon contrat et ma formation. Il m'a envoyé une lettre d'avertissement, à laquelle j'ai répondu en sollicitant un RV pour m'expliquer. Courrier envoyé en LRAR, resté sans réponse. Depuis, la situation s'est dégradée. Une déchirure musculaire m'a obligé à arrêter mon travail durant 6 jours (certificat médical à l'appui), envoyé en recommandé, que le patron a refusé. A mon retour dans l'entreprise, le patron change encore mon lieu de travail et me propose un poste sur une base à 75km de mon domicile, et toujours sans explication. Il a refusé de signer les questionnaires demandés par la CPAM, donc je ne suis pas rémunéré. J'ai prolongé mon arrêt de maladie de 5 jours. A ce jour, j'ai préparé un dossier à la CPAM et la DIRECTE. J'ai adressé une autre LRAR pour solliciter une rupture conventionnelle. Je suis en CDI depuis 8 mois. Que puis je faire pour obtenir cette rupture afin que je puisse reprendre un travail dans de bonnes conditions et sans perdre mes droits
Merci pour vos réponses

Par **pat76**, le **21/02/2013** à **15:35**

Bonjour
Combien de temps a duré votre arrêt pour accident de travail (ce n'est pas un arrêt maladie)?
Vous avez demandé à votre employeur par lettre recommandée avec avis de réception, de vous prendre un rendez-vous à la médecine du travail pour le jour où vous reprendrez votre poste?
Vous avez une clause de mobilité dans votre contrat de travail?